

Direction de la communication
Françoise Montet Lattes

Communiqué de Presse

Comment l'Université Toulouse Capitole aide ses étudiants face aux difficultés engendrées par la crise du Covid-19 ?

Dès le début du confinement l'université a mis en œuvre différentes possibilités d'aides financières ou matérielles destinées aux étudiants en difficulté.

L'ensemble des équipes de l'université se sont mobilisées pour repérer et aider ces étudiants à formuler leur demande.

Les étudiants ont été informés de ces aides [via une FAQ](#) tenue à jour sur le site de l'université et des relais sur les réseaux sociaux de l'établissement. Les représentants étudiants aux conseils centraux ont été aussi très actifs dans la diffusion de ces informations.

Dés le début du confinement, une aide de première nécessité !

L'aide alimentaire

- Mise en place dès le début du confinement,
- financée sur les fonds CVEC,
- au 19/05/2020 : 77 personnes ont pu en bénéficier,
- les demandes passent par l'assistante sociale du SIMPPS,
- une enveloppe d'environ 15 000 € a déjà été distribuée au 19/05/2020,
- soit une aide de 200 € par demandeur,
- elle peut être renouvelée si l'assistante sociale signale que la personne est toujours en difficulté,
- pour améliorer le traitement des demandes, l'université a recruté une assistante sociale supplémentaire auprès du SIMPPS pour accompagner la gestion des dossiers.

Une deuxième série d'aides pour accompagner la perte de revenus et compenser les frais engagés pour des déplacements annulés ou stages perturbés.

Les aides pour interruption de stage obligatoire

- Une enveloppe d'environ 100 000 € sera distribuée.
- Cela concerne au moins 145 étudiants.
- Conditions d'attribution :
 - ne concerne que **les stages obligatoires qui ont été annulés ou interrompus**,
 - **uniquement les stages obligatoires supérieurs à deux mois** dont la convention a été validée par l'établissement,
 - Si l'étudiant répond aux critères, il peut déposer sa demande en complétant un formulaire en ligne dans lequel lui sont précisées les pièces à fournir, dont un justificatif de l'annulation ou de l'interruption de son stage,
 - **Cette demande peut être faite du 18 mai au 22 juin 2020.**

Les aides pour interruption de mobilité sortante et de stage à l'étranger

- Une enveloppe d'environ 135 000 € sera distribuée.
- Cela concerne au moins 443 étudiants.
- Chaque étudiant pourra obtenir une indemnité dont le montant est plafonné à 400 € pour les mobilités/stages en Europe, et 600 € pour celles hors-Europe.
- Conditions d'attribution :
 - une aide forfaitaire qui concerne les étudiants de DUT, Licence, Master et Doctorat,
 - elle concerne les étudiants ayant annulé ou écourté une mobilité à l'étranger (études ou stage durant l'année 2019-2020) en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19,
 - pour compenser une partie des surcoûts occasionnés,
 - les domaines pour lesquels les étudiants peuvent prétendre à cette aide : le logement, le transport et les frais de visa.
 - **cette demande peut être faite du 18 mai au 8 juin 2020 via un formulaire en ligne dans lequel lui sont précisées les pièces à fournir.**

Grâce aux collectivités territoriales des aides matérielles ont pu s'ajouter.

Distribution d'ordinateurs offerts par la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

- 159 ordinateurs ont été donnés à l'université par la Région.
- Ils sont mis à disposition des étudiants boursiers qui ne possédaient pas d'équipement informatique sous la forme d'un prêt avec demande de restitution avant fin juillet.
- Chaque étudiant a signé une convention de prêt.
- Ce stock d'ordinateur restera disponible à l'avenir pour accompagner les étudiants en manque de matériel informatique
- Au 19/05/2020 : 40 ont été attribués
 - 10 remis en main propre
 - 30 distribués par envois postaux
- D'autres dossiers de demande sont en cours de traitement.

Offre de clés 4G par Toulouse Métropole

- La Mairie/Métropole de Toulouse propose d'offrir des clés 4G à nos étudiants
- Cette aide est en cours d'organisation

Contact presse

- **Françoise Montet Lattes**, Directrice de la communication
- **Tel** : 06 87 22 70 04
- **Courriel** : com.presse@ut-capitole.fr